

Compte rendu

Liste des délibérations

Séance du 21 mars 2026

(Art L 2121-15 du CGCT)

Au début de chacune de ses séances le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L 2121-15 du CGCT).

Mme Virginie CAPRON a été désignée Secrétaire

Séance ouverte sous la présidence de Mme Nicole DEHAIS

N° Ordre : 1.26

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025 est soumis à l'approbation des membres Du conseil municipal présents à la dernière séance.

Le procès-verbal a été adopté

N°Ordre 2.26

Élection du maire

Candidate Mme Karine ESPINASSE

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Mme Karine ESPINASSE a obtenu 13 voix

A été proclamée maire, et a été installée.

N°Ordre 3.26

Détermination du nombre d'adjoints au maire

A l'unanimité, de fixer à trois le nombre de postes

Ont été élus : M Marc BAFFREY, Mme Corinne TUECH, M Alain LEGRAS.

N°Ordre 4.26

Election des Adjoints au maire

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (*bulletins blancs ou nuls*) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– Une seule liste : 13 voix

Ont été élus : M Marc BAFFREY, Mme Corinne TUECH, M Alain LEGRAS.

N°Ordre 5.26

Lecture de la Charte de l' élu local

La charte de l' élu local a été lue par Madame la Maire et remise à chaque conseiller municipal.

Fin de la séance à 10h45

Fait à St Ouen du Breuil, le mercredi 25 mars 2026

La Maire, Karine ESPINASSE

